



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Meurthe-et-Moselle **INFO SECHERESSE**

La Meurthe-et-Moselle passe en situation d'ALERTE RENFORCEE

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Yves SEGUY, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de que

Les zones :

- Moselle amont et Meurthe
- Moselle aval, Orne, Nied et Seille

du département de la Meurthe-et-Moselle passe en **ALERTE RENFORCEE** sécheresse

La zone :

- Meuse aval et Chiers

du département de la Meurthe-et-Moselle passe en **ALERTE** sécheresse

Le passage à des niveaux de restriction supérieurs

Le département de Meurthe-et-Moselle a été placé le 18 juin au niveau VIGILANCE. La dégradation précoce de la situation a imposé la mise en application du premier niveau de restriction lié au niveau d'ALERTE pour les zones « Moselle amont et Meurthe » et « Moselle aval, Orne, Nied et Seille » le 26 juin 2026.

Malgré quelques épisodes pluvieux ponctuels observés depuis le début du mois de juin, la dégradation de la situation hydrologique dans le département se poursuit. En effet, un nombre record de cours d'eau sont en assec pour cette période, ainsi que plusieurs épisodes de mortalité piscicole liés aux faibles débits et aux températures élevées de l'eau ont déjà été répertoriés. L'enchaînement de mois déficitaires en précipitation accentué par des périodes de canicules extrêmes et précoces en mai et juin continuant début juillet ne laissent présager d'aucune amélioration de la situation dans les jours à venir.

Où suivre la situation et les mesures dans le département ?



Vous permet de connaître facilement et en direct les restrictions qui s'imposent à vous en fonction de votre commune, de l'usage, et votre profil (particuliers, entreprises, collectivités et administrations, et exploitations agricoles).

 Site internet de la
préfecture de Meurthe-et-Moselle

La situation est jugée plus précoce qu'en 2022, année particulièrement sèche où le passage au niveau de crise avait été nécessaire afin de garantir les usages prioritaires de la ressource en eau.

Les arrêtés préfectoraux portant restriction des usages de l'eau sont accessibles ci-dessous :

 Arrêté portant restriction des usages de l'eau au sein de la zone d'alerte « Meuse aval et Chiers »

 Arrêté portant restriction des usages de l'eau au sein de la zone d'alerte « Moselle aval, Orne, Nied et Seille »

 Arrêté portant restriction des usages de l'eau au sein de la zone d'alerte « Moselle amont et Meurthe »

La rubrique Actions de l'Etat - Environnement - Eau et milieux aquatiques - Sécheresse

Plus d'informations, arrêtés, cartes, communiqués officiels.

Action de communication sur la sécheresse le 8 juin 2026 à La Natagne, à Ville-au-Val, une station d'observation des étiages de l'Office français de la biodiversité (OFB)



 Article de presse par L'EST Républicain

Niveau de gravité actuel de la sécheresse par zone de gestion

